Loi climat : le Parlement européen vote un nouvel objectif de -60 % pour 2030

Publié le 12 octobre 2020

Le Parlement a voté le 6 octobre en faveur d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 % d'ici 2030. La Commission avait proposé en septembre un objectif d'au moins 55 % (au lieu des 40 initialement prévus).Les Vingt-sept examinent le sujet au Conseil européen des 15-16 octobre.

L'amendement, inscrivant cet objectif dans le cadre d'une vaste loi climat, a été adopté tard mardi 6 octobre par les eurodéputés réunis en séance plénière à Bruxelles, par 352 voix contre 326 et 18 abstentions, selon des sources parlementaires. Cette adoption ouvrira la voie à des pourparlers avec les États.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles